



Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park
Boulevard International 55

Block J
B-1070 Brussels

Tel. 32 (0)2-528 74 00
Fax 32 (0)2-528 74 01

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT
ALIMENTAIRE**

Le représentant légal, établi dans la Communauté européenne:

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS**

déclare que le gant décrit ci-après:

Astroflex Astroflex

appartenant à la catégorie "Elastomers and Rubber" (pour plus d'informations sur la composition du produit, veuillez vous reporter à la fiche technique Ansell correspondante)

est conforme aux dispositions suivantes :

le Règlement (CE) 1935/2004 et le Règlement (CE) 2023/2006 relatifs aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la Déclaration de bonnes pratiques de fabrication concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires d'Ansell).

Tous les ingrédients, les monomères de départ et les additifs utilisés dans la fabrication de ce gant sont conformes à :

- toute liste positive ;
- toute limite de migration spécifique (LMS) ou restrictions applicables ;
telles que spécifiées dans la réglementation en vigueur dans l'UE des 27.

En ce qui concerne la conformité dans les pays hors de l'UE des 27 ou pour plus d'informations, veuillez contacter Ansell à l'adresse : info@eu.ansell.com.

Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels, Belgium
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03
<http://www.ansell.eu> - E-mail info@ansell.eu



ISO 9002 Certificate
Number FM 40130

Données globales de migration:

| Type of foodstuffs | Aliments aqueux | Aliments alcoolisés | Aliments acides | Aliments gras avec un facteur de correction 1 | Aliments gras avec un facteur de correction 2 | Aliments gras avec un facteur de correction 3 | Aliments gras avec un facteur de correction 4 | Aliments gras avec un facteur de correction 5 |
|--------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|---|---|---|
| 2 h/temp. 40°C | <10 mg/dm ² | <10 mg/dm ² | <10 mg/dm ² | >10 mg/dm ² | >10 mg/dm ² | >10 mg/dm ² | <10 mg/dm ² | <10 mg/dm ² |
| 10min/temp.40°C | <10 mg/dm ² | <10 mg/dm ² | <50 mg/dm ² | | | | | |

La tolérance analytique est de 2 mg/dm² pour les simulants alimentaires aqueux, alcoolisés et acides et de 3 mg/dm² pour les simulants alimentaires gras.

Conclusions:

Selon la législation française et italienne : ne convient pas au contact avec des aliments gras avec facteurs de correction 1, 2 et 3..
Aucune autre restriction ne s'applique. .



Guido VAN DUREN

Director Global Regulatory Compliance
PPE Products
Ansell Healthcare

Date:04-03-2014

Ansell Healthcare Europe N.V.

Riverside Business Park, Block J - Boulevard International 55 - B-1070 Brussels, Belgium
Tel. +32 (0) 2 528 74 00 - Fax +32 (0) 2 528 74 01 - Fax Customer Service +32 (0) 2 528 74 03
<http://www.ansell.eu> - E-mail info@ansell.eu



ISO 9002 Certificate
Number FM 40130